

## **Grippe aviaire : la CCI Dordogne se mobilise pour la filière aval**

La grippe aviaire touche très fortement les entreprises de la Dordogne. Cette crise, sans précédent, va notamment impacter la filière canard, jusqu'au début de l'année 2017, avec des incidences financières dramatiques sur les prochaines fêtes de fin d'année, période hautement stratégique pour le foie gras et ses dérivés.

Or, à ce jour, les indemnités financières concernent uniquement les éleveurs. Les autres acteurs de la filière, sont tout aussi touchés. Ils mettront en place le dispositif classique du chômage partiel, et ne seront donc que très faiblement indemnisés.

Face à l'urgence, la CCI Dordogne a lancé une consultation auprès de 125 entreprises du département représentant plus de 1.200 emplois : entreprises agro-alimentaire (conserveurs, fabricants de plats préparés...) et les entreprises sous-traitantes (transports, imprimeries...) avec pour objectif d'identifier leurs besoins précis face cette catastrophe sanitaire, ses conséquences sur l'emploi et leur activité. Une démarche similaire a également été mise en place au niveau de la grande région, avec les autres CCI d'Aquitaine.

Au vu des 1ers résultats collectés, certains font état d'une perte de chiffre d'affaires de 30 à 70% ! Devant les menaces qui pèsent sur la pérennité des entreprises et de l'emploi, la CCI Dordogne veut agir efficacement. Son président, Christophe Fauvel, vient d'interpeller l'ensemble des élus du département. Il demande des dispositifs d'indemnités prenant en compte les pertes d'exploitations dûment attestées par un expert-comptable et/ou un commissaire aux comptes. Il faut également prévoir dès à présent une large campagne de communication à l'issue de cette crise, pour restaurer les liens de confiance entre les consommateurs et l'ensemble de la filière.